

du président de l'élection". On a rayé "bonne", et il reste "dans l'opinion". Ailleurs, on a retranché "sous" qui précédait le mot arrondissement. Le texte disait: "sous-arrondissement de votation, et cela a été changé.

(La motion est adoptée; les amendements sont lus pour la 2e fois et adoptés.)

## LOI DES ELECTIONS FEDERALES

### ADOPTION DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose que les amendements apportés par le Sénat au projet de loi (bill n° 115) concernant l'élection des membres de la Chambre des communes soient lus pour la 2e fois et adoptés.

Monsieur l'Orateur, il s'agit simplement de changements dans le numérotage des articles.

(La motion est adoptée; les amendements sont lus pour la 2e fois et adoptés.)

## DISCUSSION DES SUBSIDES

### DÉCLARATION DU CHEF DE L'OPPOSITION RELATIVEMENT À UNE MOTION DE DÉFIANCE

Le très hon. sir GEORGE PERLEY propose que la Chambre se forme en comité des crédits.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, les honorables membres savent sans doute que j'avais l'intention de proposer, par voie d'amendement à la proposition que la Chambre se forme en comité des subsides, une motion déclarant que le Gouvernement est déchu de la confiance du pays. C'était, je crois, parfaitement connu. Toutefois, je crois que tous les honorables députés désirent ardemment en finir cette semaine. C'est demain dimanche, et lundi la fête de la Confédération; si nous ne prorogons pas ce soir, il faudra ajourner à mardi; il y a des raisons qui rendent la prorogation impossible lundi.

Dans ces circonstances je comprends que présenter ce soir cette motion, que je croyais et espérais devoir être la dernière de la dernière session de cette législature, serait contraire inutilement la Chambre. Si les choses tournent autrement que je pense, qu'une sixième session soit convoquée, et que les circonstances le permettent, ce sera mon premier acte à la rentrée des Chambres. D'ici là, je crois que des élections complémentaires, et probablement d'autres élections provinciales auront démontré que le Gouvernement a perdu la confiance populaire. Je suis sincèrement convaincu que le Gouvernement actuel n'a plus la confiance du pays et qu'il ne devrait pas continuer à diriger la chose publique. Le premier ministre pourrait bien nous

dire que, puisque nous sommes rendus à la fin de la cinquième session de cette législature, la dissolution suivra cette session-ci. Les subsides que nous votons serviront en grande partie à payer les frais d'administration du pays jusqu'à la fin de l'année financière, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1935. Je ne veux pas causer d'ennuis au Gouvernement quand il veut obtenir les subsides dont il a besoin. Je tiens à dire cependant que, si le Parlement n'est pas dissous et si le Gouvernement demande de nouveau à la Chambre de lui voter des subsides jusqu'au 31 mars 1936, l'opposition fera tout son possible pour l'empêcher d'obtenir d'autres subsides.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je suis convaincu que nous savons tous reconnaître les sentiments de générosité dont a fait preuve le très honorable chef de l'opposition en ne saisissant pas l'occasion d'avoir le grand plaisir de faire un autre discours au sujet du Gouvernement actuel. Je puis cependant lui affirmer qu'il est mal inspiré quand il nous fait des menaces.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas une menace, c'est un devoir.

Le très hon. M. BENNETT: Dans ce cas, je dois le louer de cet esprit qui le porte à s'acquitter de son devoir. Je le remercie doublement, comme le font aussi les autres membres du Gouvernement, de rendre ainsi possible la prorogation du Parlement, pour les raisons qu'il a indiquées.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Smith (Cumberland).

Revenu national:

Dépense casuelle.—Crédit supplémentaire pour meilleure administration des services, \$25,000.

L'hon. M. RALSTON: Je voudrais dire un mot. J'avais l'intention de faire certaines observations assez longues au sujet de la Commission du tarif, mais, dans les circonstances, je vais les abrégier. Quand il a déposé le projet de loi concernant la Commission du tarif, il y a deux ans, le premier ministre a expliqué bien clairement, comme on le verra à la page 3422, de la version anglaise, que ce devait être une cour d'archives. Voici ce qu'il a dit:

Nous créons une cour d'archives avec toutes les attributions et tous les pouvoirs d'une cour d'archives.

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agissait de la Partie I, et l'honorable député le sait bien. Cela n'a rien à faire avec la Partie II.

L'hon. M. RALSTON: Mon très honorable ami dit que cela a trait à la Partie I.